



MAIRIE
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet
73700 LES CHAPELLES

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

Le 05 décembre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusés : ANXIONNAZ Vincent – BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

M. VERNON Nicolas est désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Décision modificative
- Don de l'association du Chatelet
- Retour DDT73 : validation zones ZAEnR
- Convention pour la prise en charge des animaux errants ou abandonnés au chenil d'Albertville
- Concours agricole de la vallée de Tarentaise
- Conseil d'école du 1^{er} trimestre 2024-2025
- Bâtiment restauration scolaire
- Plan pastoral de territoire de l'APTV
- Demande de subventions auprès de différents organismes
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après des corrections concernant d'une part, la situation pour la mise en sécurité de l'église Saint Martin, d'autre part l'inventaire pour les ZAEnR, le procès-verbal du 07 novembre 2024 est arrêté par tous les membres présents.

DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Délibération n°2024-65 / 2024-66

M. GUICHARD Nicolas, responsable de la commission des finances, présente les décisions modificatives n°1 :

- Du budget de l'eau et l'assainissement afin de régulariser la délibération n°2024-51 du 07 novembre 2024 qui concernait l'article 6541 – pertes sur créances irrécouvrables pour lequel aucun crédit n'était ouvert, pour un montant de 211.50€ ;
- Du budget principal, qui permettra d'une part de prévoir les crédits pour les dépréciations de créances (article 681 : dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions) pour un montant de 200€ et d'autre part, d'augmenter les crédits relatifs à la convention avec la commune de Séez pour la police municipale dont les factures de l'année dernière ont été mandatées cette année pour un montant de 11 000€.

Pour : à l'unanimité

DON DE L'ASSOCIATION DU CHATELET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2024-67

Le Conseil municipal remercie vivement l'association du Chatelet pour le don de 15 000€ octroyé à la Commune, en cette fin d'année 2024. A leur demande cette somme sera affectée aux travaux de réfection en cours de la chapelle de Picolard.

Pour : à l'unanimité

RETOUR DDT73 : VALIDATION ZONES ZAENR

Rapporteur : Mme Elodie SONDAZ

Délibérations n°2024-68

Mme SONDAZ Elodie rappelle la délibération n°2024-59 en date du 07 novembre 2024 identifiant les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Elle indique que les zones ZAEnR ont été cartographiées sur le portail ENR, suite à cette opération, la DDT 73 a sollicité des précisions.

Le conseil municipal, confirme que, dans le cadre de l'identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables :

- La zone « solaire Maison d'Assistants Maternelles » à Montgirod correspond au bâtiment de « l'ancienne école »
- La zone « solaire cantine » au Chef-Lieu a bien été retenue.

Pour : à l'unanimité

CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS OU ABANDONNES AU CHENIL D'ALBERTVILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2024-69

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, la convention pour la prise en charge des animaux errants ou abandonnés au Chenil d'Albertville, convention visant à formaliser l'adhésion des communes au Chenil intercommunal, géré par la Communauté d'Agglomération Arlysière situé sur la Commune d'Albertville. Elle a pour objectif de mettre en place une prise en charge des chiens errants sur les communes.

Compte-tenu de la convention de mutualisation de la police municipale avec la Commune de Séez et notamment son article 6 (missions : animaux errants), il a été décidé de ne pas signer de convention avec le Chenil d'Albertville.

Pour : à l'unanimité

CONCOURS AGRICOLE DE LA VALLEE DE TARENTEISE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2024-70

Compte-tenu du caractère agricole de la Commune des Chapelles, le Conseil Municipal vote une aide financière de 200€ pour l'organisation du concours agricole de la vallée de Tarentaise qui aura lieu au printemps 2025.

Pour le versement d'une aide : à l'unanimité

Concernant le montant : 1 abstention : MILLERET Liliane qui souhaitait conserver la même valeur que l'année précédente

CONSEIL D'ECOLE DU 1^R TRIMESTRE 2024-2025

Rapporteur : Mme SONDAZ Elodie

- Bilan rentrée 2024 : 60 enfants sont inscrits à ce jour, 43 familles répartis en 3 classes : 17 maternelles ; 24 CP/CE1 ; 19 élèves CE2/CM
- Règlement intérieur de l'école validé par le Conseil d'école à l'unanimité.
- 2 personnes interviennent de manière régulière tout au long de l'année scolaire : Emilie SIVI VOLCK danseuse professionnelle de la Cie comme tes pieds et Isabelle GIRAUDEAU en expression musicale. La LVE Anglais est aujourd'hui assurée par Benjamin
- Le projet d'école en cours reste celui rédigé en 2022, il court jusqu'en 2025.
- Sorties spectacles : les 3 classes ont assisté à un premier spectacle de la compagnie Comme tes pieds avec 3 danseuses, le 24 septembre 2024, à un second spectacle, dans le cadre du festival « un automne sur les planches » à Aime, le 03 octobre 2024 ; et pour le troisième spectacle, les CP/CE/CM se sont rendus à Bourg-Saint-Maurice, dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, le 22 novembre 2024.
- Sorties sportives :
 - Ski alpin aux Arcs (CP au CM2) : 6 séances prévues en janvier et février 2025. Comme l'année dernière, la société ADS prendra en charge les forfaits des enfants, des enseignants et des accompagnants. De la même manière, l'ESF d'Arc 1800 mettra à disposition des moniteurs pour ces séances.
 - Natation (GS au CM2) : 8 séances prévues tout le mois de mars 2024. Cette activité est obligatoire mais sous réserve d'un nombre suffisant d'accompagnateurs.
- Budgets : mairie : 9 000€ pour l'année scolaire (8 000€ pour les fournitures – 1 000€ pour l'investissement)
La coopérative scolaire qui aide au financement d'achats supplémentaires (petits jeux, albums, petit matériel pour les ateliers, ...)
- Le Sou des écoles a prévu, cette année, plusieurs manifestations afin de participer au financement des projets de l'école : soirée Halloween qui a déjà eu lieu ; soirée de Noël le vendredi 20 décembre 2024, une kermesse au mois de mai 2025. D'autres projets avec les enfants sont en discussion.
- Locaux : divers travaux ont été effectués par les employés communaux et compte-tenu des effectifs importants d'élèves cette année, un local toilettes a été installé dans la petite cour.
- Un plan de prévention du harcèlement scolaire est mis en place pour chaque école et notamment la notre, en liaison avec le projet d'école qui s'intitule Le programme Phare.
- Le Conseil municipal remercie l'implication des enseignants qui a permis la participation de nombreux enfants à la cérémonie du 11 novembre.
- Un don de 60 albums a été fait par Mme Denise JARRE.
-

BÂTIMENT RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Mme SONDAZ Elodie

Concernant l'arrêt du projet du bâtiment de restauration scolaire, sera traitée à un prochain conseil municipal, la question de la résiliation d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS)

PLAN PASTORAL DE TERRITOIRE DE L'APTV

Rapporteur : M. VERNON Nicolas

- *Délibération n°2024-71*

M. VERNON Nicolas rappelle la délibération n°2024-42 du 25 juillet 2024 concernant les travaux en forêt communale, proposés par les services de l'ONF et la demande de subvention pour le programme Sylv'ACCTES correspondante. Il revient sur le bilan de la première action de dépressage menée cet automne sur la parcelle communale n°2, soumise au régime forestier et conventionnée avec l'ONF pour sa gestion. Cette opération qui vise à renforcer le peuplement en coupant les cépées pour privilégier les plus belles tiges a permis de traité près de 3ha de la parcelle. En lien avec cette coupe, 4 administrés ont pu bénéficier de lots de bois coupé dans le cadre d'un affouage organisé.

Afin de traiter l'intégralité de la parcelle, il est proposé de reconduire cette opération en 2025 avec l'ONF pour un montant de travaux de 5686,70€ et de demander une aide financière dans le cadre du programme Sylv'ACTTES à hauteur de 50%.

- *Délibération n°2024-73*

Attenante à la parcelle forestière soumise au régime forestier, une parcelle communale est mise en affermage dans le cadre d'un bail à ferme. Environ 3 ha sont pâturables, le reste de la surface est gagné par la forêt. Dans le cadre du Plan Pastoral de Territoire (PPT) de l'APTV, il est proposé de doubler cette surface exploitable par une action de reconquête pastorale consistant à :

- couper environ 120 tiges sur les surfaces les moins en pente
- les faire évacuer par une entreprise spécialisée et les broyer à des fins de bois énergie
- procéder au dessouchage et réensemencer
- créer un accès à cette parcelle afin de la rendre mécanisable et d'assurer dans le temps le maintien des surfaces ouvertes

Le montant des travaux s'élèverait à environ 28000 € subventionnable à hauteur de 70% dans le cadre de l'action n°5 du PPT. Cette opération sera conduite sous maîtrise d'œuvre de l'ONF.

Pour ces 2 délibérations : 1 abstention : Mme LIGEON Marie-Cécile

- *Délibération n°2024-72*

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la Société d'Economie Alpestre de la Savoie (SEA) qui est une « association loi 1901 » ayant pour vocation de regrouper l'ensemble des utilisateurs du domaine pastoral. Elle accompagne ses partenaires dans des domaines divers comme : l'investissement en alpage et les travaux ; la médiation et la concertation entre les acteurs des espaces pastoraux ; les conseils et les expertises ; la structuration du domaine pastoral et l'organisation collectives ; la communication sur le pastoralisme et la sensibilisation au multi-usage. Elle apportera un soutien dans le cadre des 2 délibérations précédentes.

Pour : à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE DIFFERENTS ORGANISMES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2024-74 / 2024-75 / 2024-76 / 2024-77

- Plusieurs demandes de subventions sont sollicitées :

- Auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) pour les dossiers d'éclairage public pour les hameaux de Villarivon et Feindaille ainsi que la représentation du dossier des hameaux de Couverclaz et Parchet, les dossiers présentés trop importants l'année dernière n'ont pas permis de répondre favorablement à toutes les demandes ;
- Auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) pour l'éclairage public des hameaux de Villarivon et Feindaille
- Auprès du Département de la Savoie, à travers sa politique des Contrats Départementaux, pour la création de places en Maison des Assistantes Maternelles (MAM) qui pourrait être subventionnée forfaitairement de 5 000€ par place créée.

- Auprès du Département de la Savoie dans le cadre du Fonds Départemental des Equipements Communaux (FDEC) au titre du patrimoine rural non protégé pour la maîtrise d'œuvre confiée à un architecte du patrimoine, pour le diagnostic du clocher de l'église Saint-Martin au Chef-Lieu

Pour : à l'unanimité

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. VEROLLET Cédric

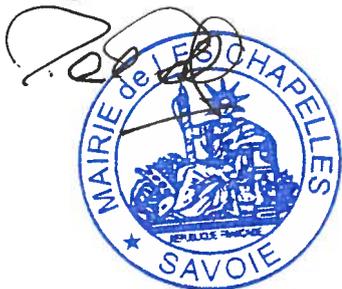
Point sur un dossier examiné en commission : certificat d'urbanisme opérationnel de M. BONDU Timothée à Montgirod.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Dans le cadre de la rédaction du Plan Intercommunal de Sauvegarde, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise nous a sollicité pour mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde des Chapelles, ils ont précisé un certain nombre de pistes d'amélioration qui sera étudié lors d'une prochaine réunion, le 15 janvier 2025 avec les élus de la commission correspondante.

Les Chapelles, le ... 03 janvier 2025

Le Maire,
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance
VERNON Nicolas

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Vernon', is written below the name of the secretary.